



TUTO MOUV'

Faire une demande de bonification du barème

Visuels et explications

Certaines bonifications **doivent être demandées au moment de la saisie des vœux (donc le 21 avril au plus tard).**

Il s'agit des demandes de bonifications pour :

- rapprochement de conjoint.e (commune de résidence professionnelle du ou de la conjoint.e) ;
- Autorité parentale conjointe (APC) ;
- Parent isolé (PI) ;
- Situation de handicap ou problèmes médicaux (annexe 7 et éventuellement annexe 7 bis pour le rectorat).

Il faudra également compléter l'annexe 7 et la renvoyer aux services DRH avant le 9 mai.

Mouvement 1 D

1 / CLIQUER SUR "ÉLÉMENTS DE BONIFICATIONS"

PROFESSEUR DES ECOLES

Se déconnecter

Circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

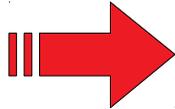
Demande de mutation

Éléments de bonifications

Accusés de réception

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse



Mouvement intra-départemental TARN-ET-GARONNE
Éléments de bonification

Cet écran vous permet de créer, modifier et/ou supprimer votre demande de bonifications.

Attention ! Vous devez vous assurer que la (les) bonification(s) que vous demandez est (sont) bien prise(s) en compte dans le barème départemental.

Bonification au titre du caractère répété de la demande

Vous ne pouvez pas bénéficier de la bonification au titre du caractère répété de la demande car votre vœu de 1er rang saisi lors de la campagne précédente ne portait pas sur un établissement (vœu précis) ou vous n'avez pas fait de vœux l'année dernière.

Éléments de bonification saisis

Vous n'avez saisi aucun élément de bonification.

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)

Oui

Non

Demande au titre

Aucune demande supplémentaire

Valider



SNUipp
FSU 82
Tarn-et-Garonne

BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP

Cliquer sur OUI puis Valider

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)

Oui

Demande au titre

Aucune demande supplémentaire

Valider

La saisie est prise en compte. Maintenant, il faut :
- compléter et signer l'annexe 7 (l'envoyer aux services DRH **AVANT LE 9 MAI**)
- Si demande d'avis prioritaire, compléter également l'annexe 7 bis et envoyer tout le dossier au **RECTORAT AVANT LE 9 MAI**

INFOS PRECISES
PAGE 12 DE LA
CIRCULAIRE

Saisie de vos éléments de bonification

Handicap (sur avis du médecin de prévention)

Oui

Non

Demande au titre

Aucune demande supplémentaire

Pour les autres demandes de bonifications,

- sélectionner la demande,
- valider la
- et renvoyer l'annexe 7 avant le 9 mai aux services DRH

- Aucune demande supplémentaire
- Aucune demande supplémentaire
- Autorité parentale conjointe (APC)
- Parent isolé (PI)
- Rapprochement de conjoint (RC)

2 ETAPES INDISPENSABLES :

- effectuer la saisie de la demande pendant l'OUVERTURE DU SERVEUR (entre le 5 et le 21 AVRIL)
- Renvoyer les documents nécessaires AVANT LE 9 MAI.



Les autres bonifications (renouvellement 1^{er} vœu, stabilité sur poste, REP,...) sont rajoutées automatiquement. Penser à vérifier lors de la réception des 2^{ème} et 3^{ème} accusé de réception.